



## Filières REP - Situation 2012

Depuis les années 90 les politiques de collecte sélective et de recyclage des différents déchets s'appuient sur les filières de Responsabilité Elargie du Producteur (REP).

Il existe des filières REP imposées par l'Union Européenne (piles et accumulateurs automobiles et industriels, équipements électriques et électroniques professionnels et ménagers, automobiles). Mais aussi des filières REP nationales, comme les emballages ménagers, les pneumatiques, les DASRI, etc.

### ① Filières REP : Etat des lieux

Type de produit	Date de mise en œuvre opérationnelle de la REP <sup>(1)</sup>	Produits concernés par la filière REP
<b>Filières REP imposées par une directive européenne</b>		
<b>Piles et accumulateurs portables, automobiles et industriels</b>	1 <sup>er</sup> janvier 2001 pour les piles et accumulateurs des ménages 22 décembre 2009 pour la nouvelle REP P&A portables et la nouvelle REP élargie aux professionnels (automobile et industriel)	Tous les types de piles et accumulateurs quels que soient leur forme, volume, poids, matériaux sauf ceux utilisés dans les équipements militaires et les équipements destinés à être lancés dans l'espace
<b>Équipements électriques et électroniques professionnels et ménagers</b>	13 août 2005 pour les EEE professionnels 15 novembre 2006 pour les EEE ménagers	Équipements électriques et électroniques ménagers et professionnels
<b>Automobiles</b>	24 mai 2006	Véhicules des particuliers et véhicules utilitaires des professionnels d'un PTAC inférieur à 3,5 tonnes
<b>Filières REP françaises en réponse à une directive européenne ou à un règlement communautaire n'impliquant pas la REP</b>		
<b>Lubrifiants<sup>(2)</sup></b>	Financement par l'ADEME depuis 1986 Limitation aux DOM-COM depuis 2011	Huiles minérales ou synthétiques
<b>Emballages ménagers</b>	1 <sup>er</sup> janvier 1993	Emballages ménagers
<b>Fluides frigorigènes fluorés</b>	1 <sup>er</sup> janvier 2009	Fluides frigorigènes des professionnels
<b>Médicaments</b>	1 <sup>er</sup> octobre 2009	Médicaments non utilisés à usage humain des particuliers
<b>Filières REP imposées par une réglementation nationale</b>		
<b>Pneumatiques</b>	1 <sup>er</sup> mars 2004	Pneumatiques ménagers et professionnels (voitures, poids lourds, motos, engins de travaux publics, tracteurs, avions...) exceptés ceux équipant des cycles et cyclomoteurs
<b>Papiers graphiques</b>	19 janvier 2007	Imprimés papiers et papiers destinés à être imprimés, ménagers et assimilés
<b>Textiles, linge de maison, chaussures</b>	1 <sup>er</sup> janvier 2007	Textiles, linge de maison et chaussures des ménages
<b>Déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI)</b>	Prévu pour l'automne 2012	DASRI perforants des patients en autotraitement
<b>Produits chimiques</b>	Prévu pour fin 2012	Déchets ménagers issus de produits chimiques pouvant présenter un risque significatif pour la santé et l'environnement
<b>Ameublement</b>	Prévu pour fin 2012	Éléments d'ameublement ménagers et professionnels
<b>Bouteilles de gaz</b>	Prévu pour début 2013	Bouteilles de gaz destinées à un usage individuel
<b>Filières REP basées sur un accord volontaire</b>		
<b>Produits de l'agrofourriture</b>	Mise en œuvre opérationnelle progressive à partir du 4 juillet 2001	Emballages vides de produits phytopharmaceutiques professionnels, produits phytopharmaceutiques non utilisés professionnels, emballages souples agricoles professionnels d'engrais et d'amendements (big bags), big bags usagés de semences et plants, films agricoles usagés professionnels, produits de nettoyage et de désinfection du matériel de traite et des produits d'hygiène pour l'élevage laitier
<b>Consommables bureautiques et informatiques</b>	27 janvier 2000	Cartouches d'impression bureautique
<b>Mobil-homes</b>	2010	Mobil-homes

Extrait de la publication ADEME:

« Les Filières à Responsabilité Elargie du Producteur Panorama 2011 ».

(1) Date du premier agrément ou date de fonctionnement opérationnel de l'organisation ou date de prise en charge des produits usagés suivant la filière.

(2) Les principes de filière de gestion des lubrifiants usagés en France s'approchent des principes de la filière REP dans la mesure où les lubrifiants sont collectés séparément et que les metteurs sur le marché payent une TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) au budget de l'Etat. L'ADEME reçoit une dotation budgétaire de l'Etat permettant de financer leur collecte et leur traitement. En revanche, ce dispositif diffère d'une vraie filière REP par l'absence de responsabilité directe du producteur dans la gestion de la filière.

POUR ALLER PLUS LOIN

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Le-principe-de-la-responsabilite.12046.html>

<http://www2.ademe.fr/servlet/getDoc?sort=-1&cid=96&m=3&id=85627&ref=14227&nocache=yes&p1=111>



Type de produit	Objectifs de collecte, de recyclage et de valorisation	Nom des éco-organismes ou des organisations mutualisées
<b>Filières REP imposées par une directive européenne</b>		
 <b>Piles et accumulateurs portables, automobiles et industriels</b>	Objectifs de collecte des piles et accumulateurs portables : 25% en 2012 et 45% en 2016 Objectifs de rendement de recyclage en poids moyen des piles et accumulateurs : 65% pour la chimie plomb-acide, 75% pour les nickel-cadmium et 50% pour les autres chimies	P&A portables COREPILE www.corepile.fr SCRELEC www.screlec.fr
 <b>Équipement électriques et électroniques ménagers et professionnels</b>	Selon les catégories d'équipements, les objectifs de recyclage varient entre 50% et 80% et les objectifs de valorisation entre 70% et 80%. DEEE ménagers : Objectif de collecte : 6 kg/hab./an, +1kg/hab./an jusqu'en 2014 (cahier des charges d'agrément des éco-organismes) DEEE professionnels : Objectifs de collecte 2015 : 25 % du total des mises sur le marché de 2014	DEEE ménagers RECYLUM www.reylum.com ECOLOGIC www.ecologic-france.com ÉCOSYSTEMES www.eco-systemes.fr ERP www.erp-recycling.fr OCAD3E (organisme coordinateur agréé)  DEEE professionnels Mise en place en 2012
 <b>Automobiles</b>	Objectif de collecte implicite de 100% Taux de réutilisation et de recyclage de 80% au 01/01/2006 puis de 85% au 01/01/2015 Taux de réutilisation et de valorisation de 85% au 01/01/2006 puis de 95% au 01/01/2015	Pas d'éco-organisme  Environ 1 600 centres VHU agréés et broyeurs agréés
<b>Filières REP françaises en réponse à une directive ou à un règlement communautaire n'impliquant pas la REP</b>		
 <b>Lubrifiants (1)</b>	Pas d'objectif de collecte et de valorisation réglementaire	Pas d'éco-organisme. Financement ADEME
 <b>Emballages ménagers</b>	Pas d'objectif de collecte Taux de recyclage de 75% en 2012	ÉCO-EMBALLAGES www.ecoemballages.fr ADELPHE www.adelph.fr CYCLAMED www.cyclamed.org
 <b>Fluides frigorigènes fluorés</b>	Objectif de collecte implicite de 100% Récupération et destruction des CFC obligatoires depuis le 01/01/2002 Recyclage des HCFC interdit depuis le 01/01/2010	Pas d'éco-organisme 31 945 opérateurs détenteurs d'une attestation de capacité à la date du 31/03/2012
 <b>Médicaments (médicaments non utilisés / MNU à usage humain des particuliers)</b>	Objectif de collecte de + 2% par an sur la durée d'un agrément de 6 ans à partir du 25 janvier 2010, soit +13% par rapport à 2008	CYCLAMED www.cyclamed.org
<b>Filières REP imposées par une réglementation nationale</b>		
 <b>Pneumatiques</b>	Objectif de collecte et de valorisation implicite de 100%	ALIAPUR www.aliapur.fr AVIPUR (DOM) www.sicr.re  AFIP/GIE FRP www.gie-frp.com COPREC TDA Martinique TDA Guadeloupe ARDAG (DOM)
 <b>Papiers graphiques ménagers (et assimilés)</b>	Pas d'objectif	ÉCOFOLIO www.ecofolio.fr
 <b>Textiles, linge de maison, chaussures ménagers</b>	Objectifs de collecte et traitement de 50% des quantités mises en marché et taux de recyclage, valorisation matière et réemploi des déchets triés de 70%	ECO-TLC www.ecotlc.fr
 <b>Déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI)(DASRI perforants des patients en autotraitement)</b>	Objectif de collecte de 60% au terme du premier agrément	DASTRI
 <b>Produits chimiques Déchets diffus spécifiques (DDS)</b>	Augmentation des quantités annuelles collectées de 10% minimum par an Atteinte de l'objectif national de collecte de 1,5 kg/hab./an en 2015	ECODDS
 <b>Ameublement</b>	Objectif de prévention amont par éco-conception en vue de la fin de vie : 3% des mises sur le marché Objectif de collecte : couverture de l'ensemble du territoire Objectif de réutilisation : augmentation de 50% de l'activité en tonnages Objectifs de réutilisation et de recyclage : 45% pour le ménage et 75% pour le professionnel des déchets collectés Objectifs de réutilisation, de recyclage et autre valorisation : 80%	Mobilier ménagers ÉCO-MOBILIER www.eco-mobilier.fr  Mobilier professionnels VALDELIA www.valdelia.org
 <b>Bouteilles de gaz</b>	Non défini à ce jour	Non défini à ce jour
<b>Filières REP basées sur un accord volontaire</b>		
 <b>Emballages et produits plastiques de l'agroalimentaire</b>	Objectif de collecte de 50 à 70% en 2010 Objectif de 20 à 100% de recyclage/valorisation	ADIVALOR www.adivalor.fr
 <b>Produits phytopharmaceutiques non utilisables</b>	Objectif de collecte de 90% en 2010	ADIVALOR www.adivalor.fr
 <b>Cartouches d'impression bureautique (12)</b>	Objectifs pour les fabricants : - taux de réutilisation/recyclage de 85% des déchets de cartouches d'impression sur les tonnages collectés séparément par les fabricants - taux de valorisation de 95% des déchets de cartouches d'impression sur les tonnages collectés séparément par les fabricants Objectifs pour l'ensemble des acteurs : - taux de réutilisation/recyclage de 70% des tonnages collectés séparément - taux de valorisation de 95% des tonnages collectés séparément	Pas d'organisation collective à ce jour de créée pour l'ensemble des acteurs
 <b>Mobil-homes</b>	Pas d'objectif de collecte	ÉCO MOBIL-HOME www.ecomobilhome.fr

POUR ALLER PLUS LOIN

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Le-principe-de-la-responsabilite,12046.html>

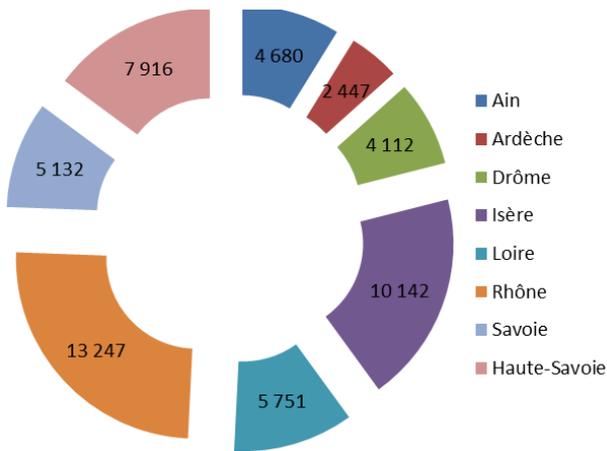
<http://www2.ademe.fr/servlet/getDoc?sort=-1&cid=96&m=3&id=85627&ref=14227&nocache=yes&p1=111>



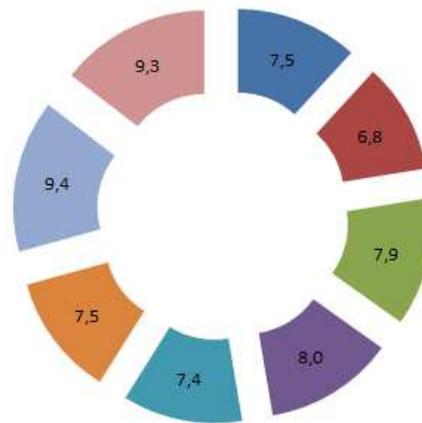
## ② DEEE ménagers en Rhône-Alpes en 2012

Les données DEEE ménagers 2012 des éco-organismes ont été fournies à l'ADEME par le biais de l'observatoire national SINOE. **53 500 tonnes** ont été collectées en 2012 pour la région soit **7,9 kg/hab.** (population DGF 2011). Bien que le Rhône et l'Isère représentent les départements où l'on collecte le plus de DEEE (25% et 19%), ce sont la Savoie et la Haute-Savoie qui ont le ratio à l'habitant le plus élevé (9.3 et 9.4 kg/hab.). Les objectifs de la REP sont de collecter un peu plus de **8kg/hab.** en 2012 et **10 kg/hab.** en 2014.

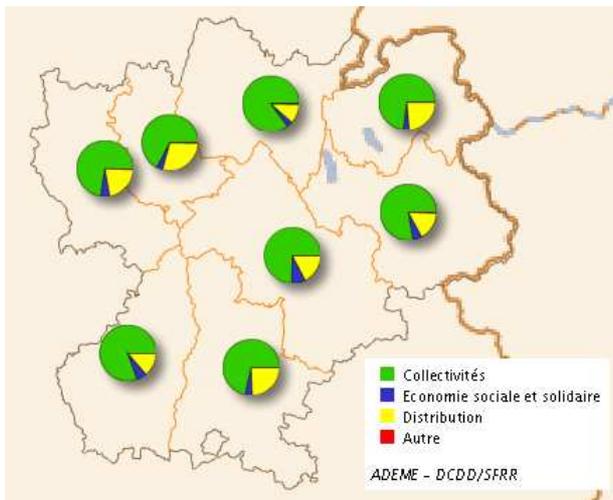
Tonnages collectés en 2012 par département



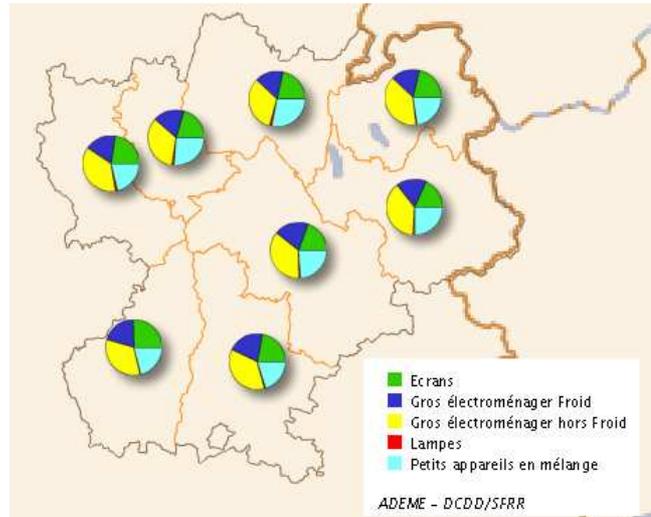
Ratio à l'habitant DGF en 2012 par département (en kg/hab.)



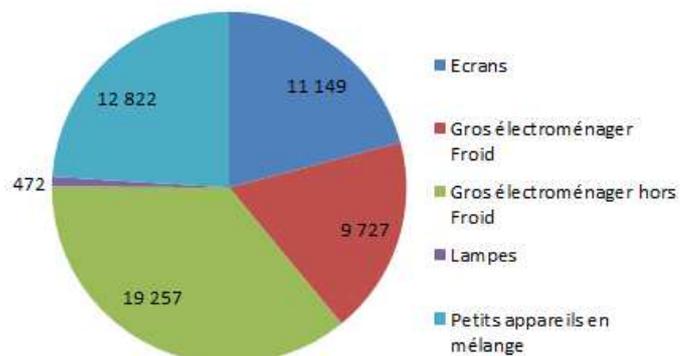
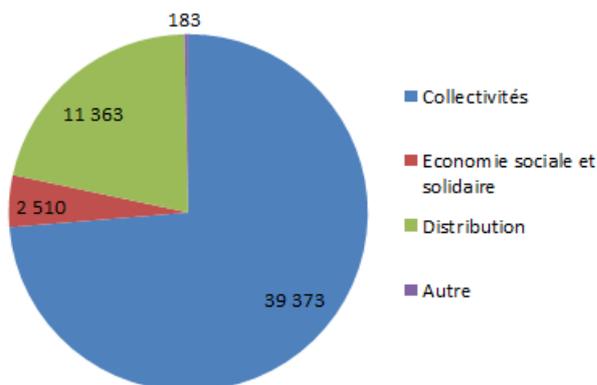
Répartition par origine :



Répartition par déchet :



En 2012, les DEEE des collectivités représentent 74 % des déchets collectés. Les gros électroménagers hors froid présentent les tonnages les plus élevés.

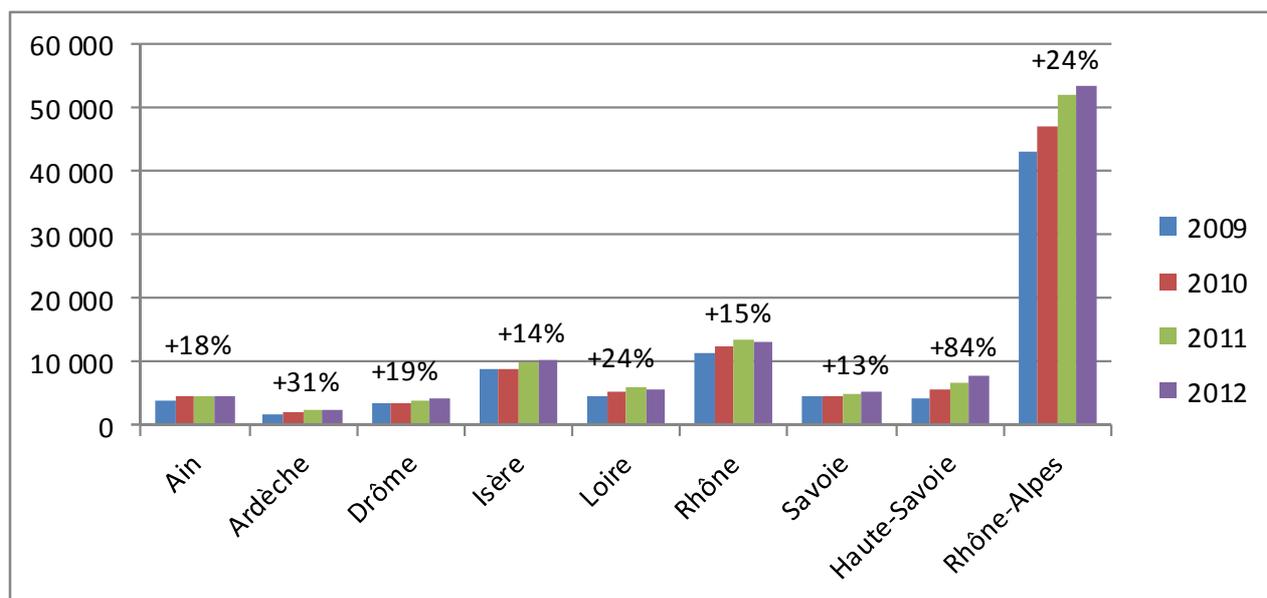


POUR ALLER PLUS LOIN

<http://carto.sinoe.org/carto/deee/flash/>

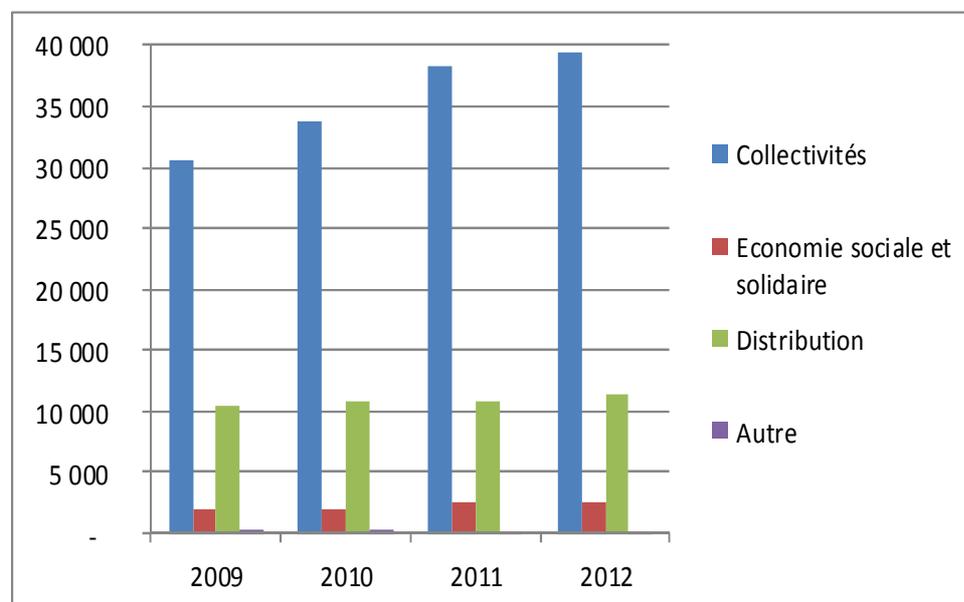
## Evolution 2009 à 2012 : Tonnages collectés par département

Le graphique ci-dessous illustre l'évolution des tonnages de DEEE collectés entre 2009 et 2012, avec le taux de progression sur la période pour chacun des départements ainsi qu'au niveau régional :



Sur l'ensemble de la période, les tonnages collectés des différents types de DEEE ont tous progressé. La plus forte progression concerne les écrans, qui ont augmenté de 38% entre 2009 et 2012, avec toutefois une baisse relativement importante sur 2011 -2012 : -12%. Les tonnages de lampes ont également progressé de 14% sur la période.

## Origine des DEEE



Les DEEE pris en charge par les collectivités ne cessent de progresser, entre 2009 et 2012, pour représenter 74% en 2012.

La part des tonnages collectés par la distribution diminue légèrement. Elle passe de 24% en 2009 à 21% en 2012.

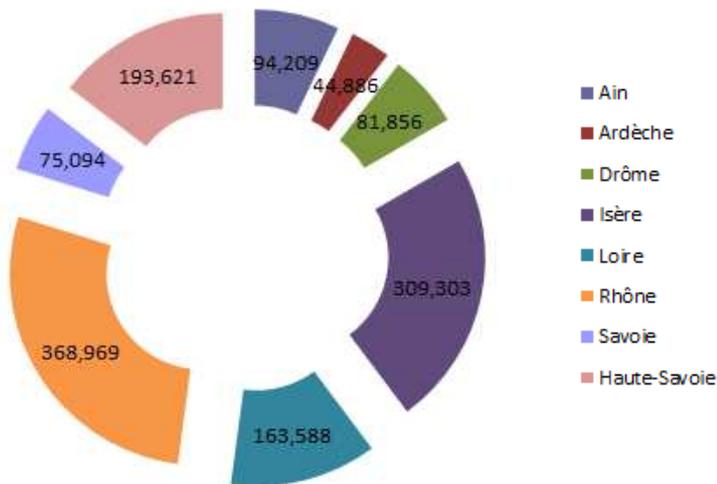
L'économie sociale et solidaire se maintient avec 5% des tonnages.

### ③ Piles et Accumulateurs ménagers et professionnels en Rhône-Alpes en 2012

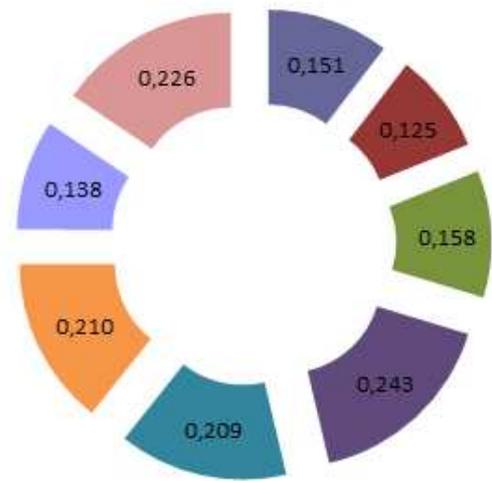
Les données Piles et accumulateurs 2012 des éco-organismes ont été fournies à l'ADEME par le biais de l'observatoire national SINOE. Ces sont les flux issus des ménages et professionnels.

**1 331 tonnes** ont été collectées pour la région soit **0.198 kg/hab.** Le Rhône et l'Isère représentent les départements où l'on collecte le plus de piles et accumulateurs (28% et 23%) en tonnage. L'Isère et la Haute-Savoie ont le ratio à l'habitant le plus fort (0.243 et 0.226 kg/hab.).

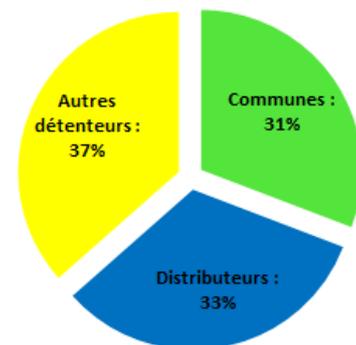
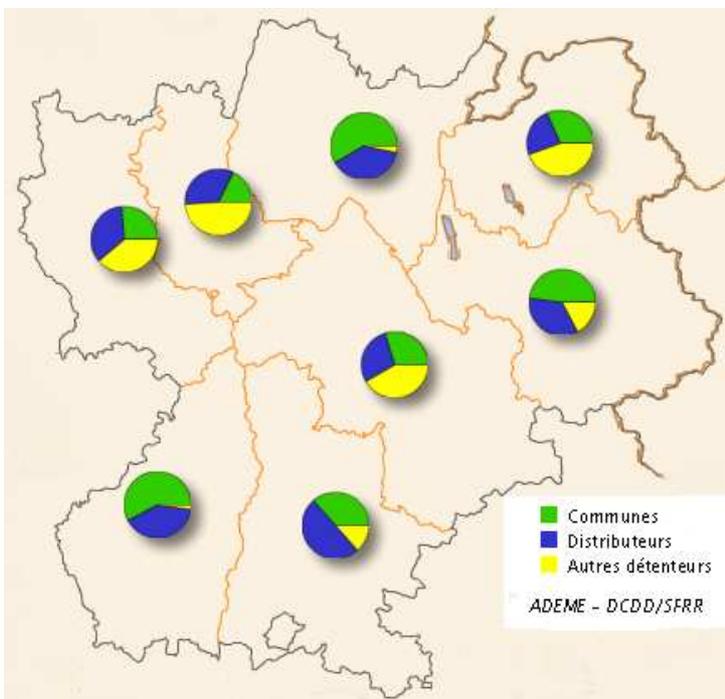
Tonnages collectés en 2012 par département



Ratio à l'habitant DGF en 2012 par département (en kg/hab.)



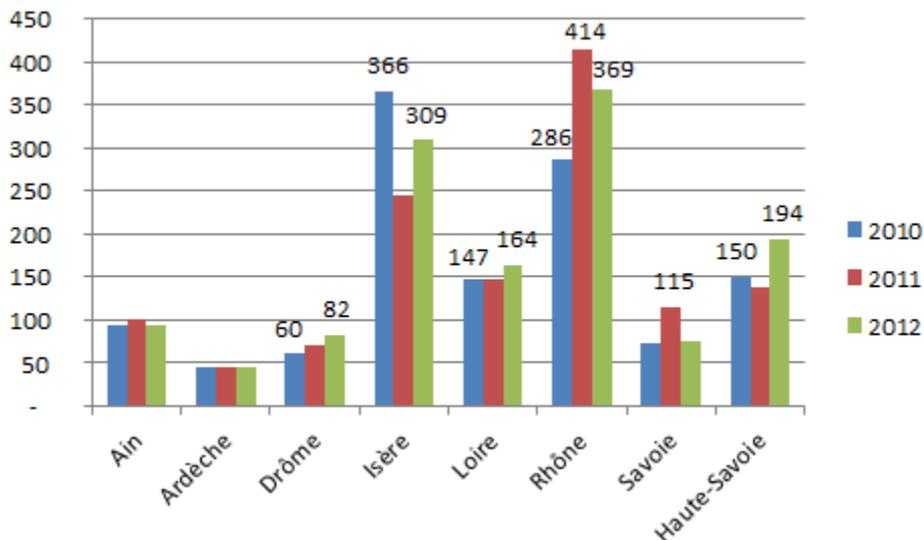
Répartition par origine



Globalement, au niveau régional les piles et accumulateurs sont collectées quasiment à part égale entre les communes, les distributeurs et les autres détenteurs (cf. schéma ci-dessus).

Par contre nous observons de fortes disparités entre les départements (voir carte ci-dessus). Dans l'Ain et en Ardèche ces flux sont collectés à presque 60% par les communes. Dans la Drôme ce sont les distributeurs qui collectent 50% des tonnages. Et dans le Rhône, l'Isère, la Haute-Savoie et la Loire, ce sont les autres détenteurs qui représentent presque la moitié des flux.

## Evolution 2010- 2012 : Tonnages collectés par département



Depuis 2010 les évolutions des tonnages collectés de piles et accumulateurs sont assez disparates d'un département à un autre, alors qu'ils restent stable au niveau régional (+4% par an depuis 2010).

Dans l'Ain et en Ardèche les flux restent stationnaires sur les 3 dernières années. Tandis que dans la Drôme et la Loire, les tonnages augmentent régulièrement: environ 15% par an pour la Drôme et 11% pour la Loire.

Sur les autres départements les évolutions des tonnages collectés sont plus fluctuantes. L'Isère a enregistré une baisse de 33% de ces flux collectés entre 2010 et 2011, pour ensuite augmenter de 27% entre 2011 et 2012. Sur la période 2010–2012, le département enregistre une baisse de 16% de ces tonnages.

Le Rhône enregistre une forte augmentation de ces tonnages sur les deux premières années (+ 45%), pour perdre ensuite 11%.

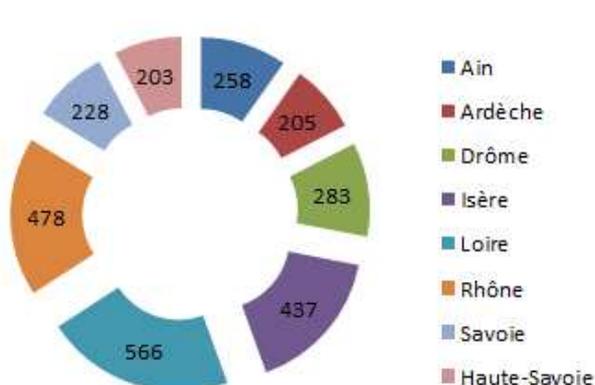
La Haute-Savoie enregistre une hausse de 29% des flux collectés sur l'ensemble de la période, avec une baisse de 8% entre 2010 et 2011. et la Savoie, après un doublement des flux collectés entre 2010 et 2011, ceux-ci baissent de 35% sur les deux dernières années.

## ④ Textiles ménagers

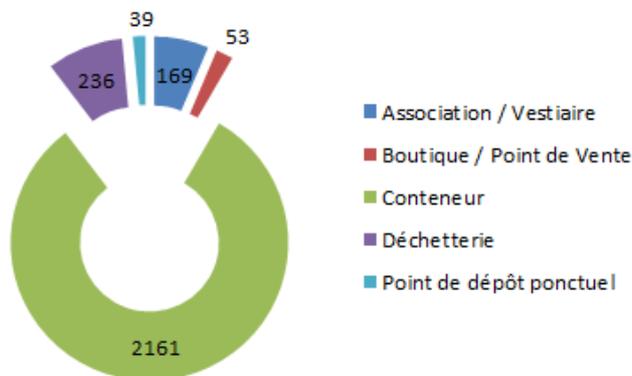
EcoTLC, l'éco-organisme en charge de la filière des textiles a communiqué récemment les données 2012 de la Région Rhône-Alpes. Pour rappel, sont concernés par cette filière, les textiles d'habillement, le linge de maison et les chaussures issus des ménages (TLC).

2 658 points d'apport volontaire ont été identifiés par l'éco-organisme, qui estime à 5 tonnes les textiles collectés par site, soit 13 290 tonnes pour la région en 2012.

Répartition des PAV par département



Les 5 Types de PAV

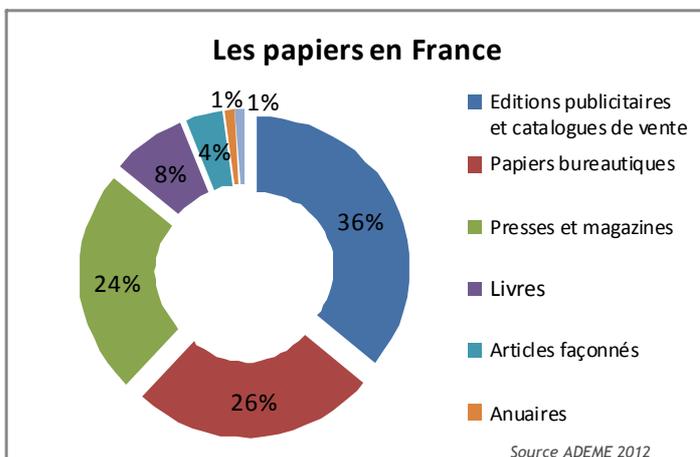


Pour l'éco-organisme, l'objectif est de prendre en charge à moyen terme, 50% des TLC consommés annuellement par les ménages, soit 350 000 tonnes des 700 000 mises sur le marché.

## 5 Papiers graphiques

Derrière papiers graphiques, qui est l'appellation par les professionnels, on entend tout ce que l'on peut dénommer papiers, c'est-à-dire :

- les journaux, magazines,
- les prospectus et autres publicités,
- les catalogues et annuaires,
- les courriers, les lettres, les enveloppes, les papiers d'écriture,
- ainsi que les livres et cahiers.



La consommation de papiers en France est estimée à **60 kg/hab.** et par an (source ADEME 2012), se répartissant à 68% pour les ménages et à 25% pour les professionnels (source ADEME 2010).

Le papier est aussi le premier déchet en poids dans les poubelles des Français (source ADEME—MODECOM 2009).

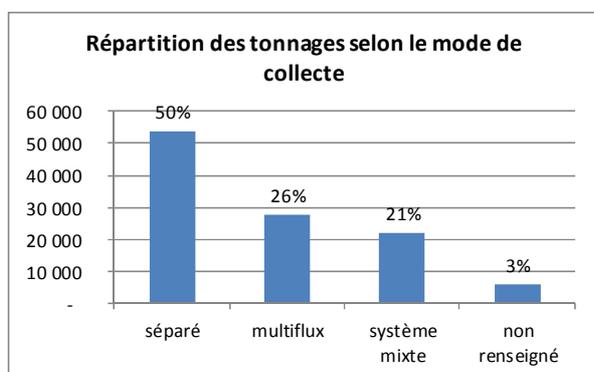
Le gisement de papiers mis sur le marché en France en 2011 est estimé à 4 millions de tonnes (source ADEME 2012).

Seuls 66% des papiers sont concernés par la REP, le traitement des 34% restant est donc à charge des collectivités. Il s'agit de la presse (24%), le livre (8%) et des documents des services publics (2%) (source ADEME 2012).

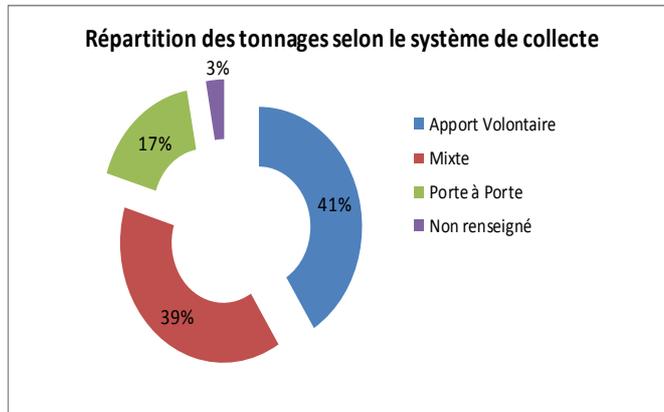
L'éco-organisme ECOFOLIO, créé en 2006, a pour objectif un taux de recyclage du papier de 55% en 2016. Ce taux est de 47% en 2012 (+14% depuis 2006). C'est beaucoup moins bien que nos voisins européens : 75% pour l'Allemagne, 69% pour le Royaume-Uni et 64% pour l'Espagne.

**Les papiers issus des ménages en Rhône-Alpes en 2011:** Au titre de 2011, EcoFOLIO a soutenu 106 542 tonnes de papiers graphiques en Rhône-Alpes, pour 157 collectivités déclarantes qui représentent 77% de la population de la région. Soit un ratio de **22,3 kg/hab.**

74% des collectes mises en place par ces collectivités sont des collectes simple flux, c'est-à-dire papiers seuls (hors emballages), et 92% de celles-ci sont en apport volontaire.



50% des tonnages 2011 sont collectés par le biais d'une collecte en flux séparé. Les modes mixtes (flux séparés et multiflux sur un même territoire) représentent 21% des tonnages.



Le système de collecte mixte (apport volontaire et porte à porte sur un même territoire) concentre quasiment la même part des tonnages en 2011 que l'apport volontaire, respectivement 39% et 41%.

**POUR ALLER PLUS LOIN**

[www.ecofolio.fr](http://www.ecofolio.fr) et <http://www.ecofolio.fr/actualites/rapport-annuel-2012>

Édition Septembre 2013

[www.sindra.org](http://www.sindra.org)



Rhône-Alpes



ardèche  
LE CONSEIL GÉNÉRAL

